

- Dans ce bulletin:
- *Aide personnalisée
 - *Droits et indemnités
 - *EVS/AVS
 - *Revalorisation
 - *Formation Continue
 - *Retraites
 - *7 octobre : journée unitaire
 - *Université du SNUipp
 - *Syndicalisation
 - *Crédits scolaires
 - .Tribune libre

SNUipp 71

Infos 71

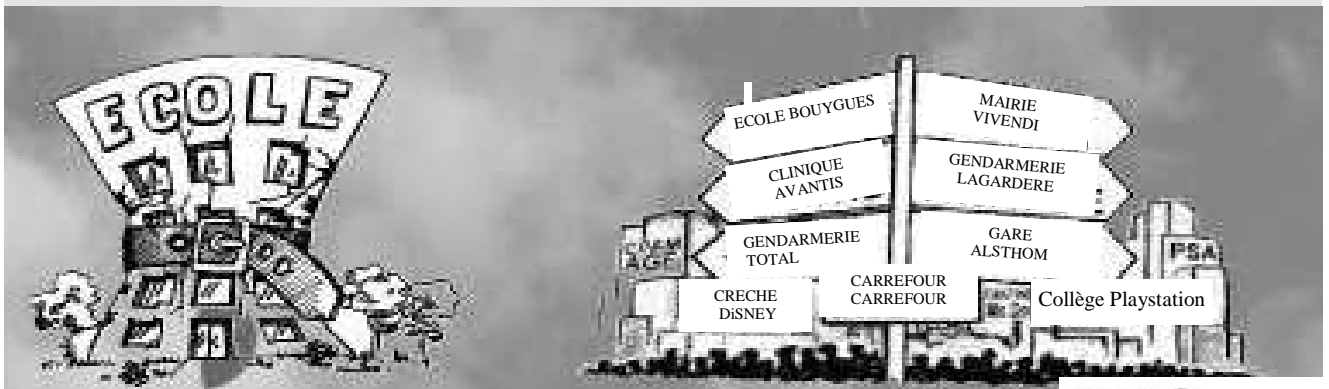
Numéro 82
Déposé le
18 septembre 2009



Se syndiquer et agir collectivement aujourd'hui....

Remplacement
EPEP
Stage de remise à niveau
Protection Sociale
Bases élèves
Salaires et carrières
Retraites
Scolarisation des 2-3 ans
Services Publics
Autoritarisme
Maternelle en danger
Défense des RASED
Suppression des IUFM
Clés OTP
Emploi
Précarité
Aides personnalisées
Evaluations nationales

...pour éviter ça demain:



BREVES

PRIMES EVALUATIONS CE1-CM2

PRIMES EVALUATIONS CE1-CM2

Combien de fois dans une année scolaire, nous est-il demandé de tout faire avant tout de suite quand ce n'est pas pour avant-hier?

En revanche en ce qui concerne le versement des indemnités liées à la passation des évaluations nationales, il va falloir encore patienter. Promis pour septembre, l'IA nous a indiqué que finalement le versement ne se ferait pas avant octobre (soit 9 mois après la passation des évaluations CM2!)

Informations complètes sur les modalités de versement sur notre site

GRIPPE A H1/N1 :

GRIPPE A H1/N1 : pour tout problème, questionnement à ce sujet, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec le Dr BOIRON, Médecin de prévention au Rectorat de Dijon, (annie.boiron@ac-dijon.fr).....

Lors de la dernière CAPD, les élus du SNUipp71 ont rappelé, notamment dans ce contexte de Grippe A, leur exigence d'une véritable médecine du travail en direction des personnels (1 seul médecin pour près de 9000 enseignants).



AGENCE d'INTÉRIM et l'ABSENTÉISME des ENSEIGNANTS RECU (provisoire) de L.CHATEL

Le projet d'agence d'Intérim est abandonné avec son lot de précarité. Le Ministre vient d'écrire au SNUipp pour indiquer qu'il se démarquait du rapport qui pointait un plus fort absentéisme chez nous que dans le privé. Il reprend nos arguments sur une profession fortement féminisée (congé maternité) et au contact d'enfants, ce qui entraîne des maladies. C'est presque une lettre d'excuse. Mais ne nous leurrons pas, ce recul n'est sûrement que temporaire et si le ministre met de côté un dossier, c'est aussi certainement pour s'impliquer davantage dans l'aboutissement d'autres dossiers chauds (formation et mastérisation, réforme des lycées, EPEP, jardins d'éveils....) **VIGILANCE DONC!!**

9ème université d'automne du SNUipp

**à La Londe les Maures (83)
23-24-25 octobre**



« **quels défis pour l'école aujourd'hui ?** »
Présence de nombreux intervenants et chercheurs (voir programme complet dans FSC330)

Autorisation d'absence pour les collègues participant à ces journées de débat.
Pour les syndiqués, possibilité de prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement par la section départementale du SNUipp.

Contactez le SNUipp71.

Organisé en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES

Le SNUipp est intervenu au niveau national pour dénoncer les disparités des crédits de fonctionnement alloués par les municipalités aux écoles (écart de 1 à 10)

Afin de pouvoir disposer d'éléments départementaux qui permettraient à tous d'intervenir ensuite auprès de leur municipalité, merci de bien vouloir nous communiquer les éléments dont vous avez connaissance :

Commune :

Crédit alloué par élève :

Autre crédit (transport, coopérative, budgt exceptionnel) :

Ces éléments ne seront pas communiqués nominativement mais permettront un comparatif départemental

À envoyer par courriel à : **snu71@snuipp.fr**

NOUVELLES CIRCULAIRES CLIS/RASED

Les Enseignants CLIS bénéficient de la même répartition de leur temps de service que les maîtres de réseau, **ils sont donc dispensés des 2 heures d'aide personnalisée**

Autre rendez-vous

Journée alter-mondialiste

organisée par **ATTAC-Mâcon**

le 24 septembre de 10h à 19h

La Roche Vineuse

(près de Mâcon)



ACTIFS, RETRAITÉS : GAGNONS ENSEMBLE LA BATAILLE DES RETRAITES

Mais quand partirai-je à la retraite et dans quelles conditions ?

Le Président, le Premier Ministre, le Ministre du Travail, à tour de rôle, viennent d'évoquer le recul de l'âge de départ à la retraite qui passerait de **60 à 67 ans**. Après l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités, cette mesure conduirait à augmenter la décote et dégraderait encore plus le montant des pensions, d'autant que seulement 40% des salariés sont encore en activité à 59 ans et que le chômage touche en priorité certes les jeunes mais aussi les seniors.

Les régimes de base actuels reposent essentiellement sur la répartition. Le gouvernement voudrait le remplacer par un régime à points (la retraite est calculée en fonction du nombre de points achetés) ou en comptes notionnels (le montant de la pension dépend de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge) qui comportent une part de capitalisation obligatoire.

La revalorisation de ces pensions «par capitalisation» se fait en fonction des performances de l'économie et de la Bourse !! (les retraités anglo-saxons ont perdu de 35 à 50 % de leurs pensions ou de leurs rentes).

Quand on sait que le gouvernement souhaite faire des économies... sur le dos des salariés, il y a urgence pour l'ensemble des actifs du privé comme du public à se mobiliser, avec les retraités, contre une telle réforme.

Le SNU.ipp/FSU rappelle que le système de retraite par répartition est viable si l'on fait le choix politique de consacrer une part plus importante des richesses au financement des retraites, et au développement de l'emploi : plus il y a de salariés employés, plus il y a de cotisants !

**CE N'EST PAS L'ALLONGEMENT DE
L'ESPÉRANCE DE VIE QUI POSE PROBLÈME
C'EST AVANT TOUT L'EMPLOI !**

LES PROPOSITIONS DE LA FSU POUR UN AUTRE AVENIR DES RETRAITES

- Des retraites sûres ne peuvent reposer que sur un système par répartition. Il est le seul à garantir sur un long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations et les professions.
- Un financement accru reposant sur une politique active de l'emploi et des salaires.
- Il faut remettre en cause les exonérations de cotisations nationales et les niches sociales.
- Il faut modifier et élargir les cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée, par un prélèvement sur les profits.



Communiqué commun des organisations syndicales :

7 OCTOBRE JOURNÉE MONDIALE DE MOBILISATION DES TRAVAILLEURS POUR LE TRAVAIL DÉCENT

Les Organisations Syndicales **CFDT, CFE-CGC, CGT, Solidaires, UNSA, FSU** se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009.

Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble, notamment auprès des salariés pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et territoires.

Les Organisations Syndicales réunies ont convenu de poursuivre le travail commun, engagé depuis un an, d'analyses, de propositions et d'actions. Elles décident de se retrouver le 28 septembre et souhaitent que les 8 organisations syndicales soient présentes.

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement, selon des modalités qu'elles préciseront.

LE MÉTIER

LES MISSIONS DES IEN MODIFIÉES

Le BO du 28 mai 2009 a publié une circulaire qui redéfinit les missions des IEN, les transformant en managers, pilotes de la politique ministérielle.

Ils devront au cours des inspections :

- Contrôler prioritairement la conformité des enseignants aux instructions ministérielles,
- Détecter et promouvoir les « talents » repérés parmi les personnels
- Encadrer la liberté pédagogique en valorisant les « bonnes pratiques » (sic)

Ainsi, l'**inspection** « appréciait les activités et compétences des personnels », elle « vérifie désormais le respect des programmes et l'application des réformes ».

Contribuant « au pilotage du système éducatif et à l'atteinte par celui-ci des objectifs quantitatifs et qualitatifs », les IEN devront être particulièrement attentifs dans le cadre des inspections individuelles au suivi des évaluations nationales.

Leur avis « sera sollicité dans tous les grands actes de la gestion des personnels : titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation ». Ils interviendront ainsi de manière plus déterminantes dans le déroulement de la carrière des enseignants (début de la mise en place du salaire au mérite)

Dans le même temps, le 1er ministre a augmenté par décret, de 20 à 40% le montant de la majoration de l'indemnité de circonscription qu'est susceptible de recevoir un IEN « en fonction des missions exercées et de la manière de servir » favorisant autant que faire se peut, leur collaboration.

Toutes ces modifications sont en lien direct avec l'ensemble des réformes rétrogrades menées depuis plusieurs années par le gouvernement.

REVALORISATION : POUR TOUS !

1300 euros en début de carrière, et seulement 14% des enseignants des écoles terminant leur carrière à la hors-classe.

En Saône et Loire , de 25 à 32 collègues accèdent à la Hors-Classe , chaque année sur 1500 promovables.....)

Il y a urgence à ce que les enseignants soient revalorisés. D'autant que selon les dernières statistiques de l'OCDE, la France se distingue des autres pays par des salaires d'enseignants plus bas que la moyenne.

Luc Chatel a annoncé une revalorisation en début de carrière et des mesures en cours de carrière : accompagnement, formation continue, deuxième carrière...

Le SNUipp portera l'exigence de revalorisation pour tous !

Pas le feu !

Ne pas confondre vitesse
et précipitation!

Dans tous les cas,
et ce quelles que soient
les pressions exercées par
les Administrations,
prenez le temps de
la concertation avant toute réponse.



Consultez notre site
mis à jour
régulièrement

71.snuipp.fr



Notre
société
dans
20 ans,
c'est
lui.

**DONNONS à L'ÉCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC
www.snuipp.fr

FORMATION CONTINUE : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE.

Cette année risque d'être marquée par la disparition de la formation continue.

Depuis plusieurs années la réduction des moyens de formation était régulière mais cette année 2009-2010 sonne le glas de la formation continue... Après la mise en place du stage filé (supprimant de fait 1/3 des R3), la diminution régulière du nombre de PE2, cette année va être marquée par la mobilisation quasi permanente de l'ensemble des BDFC sur les classes des Titulaires 1ère et 2ème année dans le cadre de la formation initiale différée d'où la disparition des stages courts (R1)

L'an prochain, le projet de mastérisation va voir disparaître les PE2, et donc les stages R3 ..

Le SNUipp71 dénonce cet état de fait et rappelle le droit aux enseignants à bénéficier de 36 semaines de formation continue sur l'ensemble de la carrière.

AIDE PERSONNALISEE: Rythmes et conditions de travail des enseignants

Le dispositif, qui n'a fait l'objet d'aucun bilan, a été reconduit pour cette année scolaire sur les mêmes bases que l'an passé... Pour autant, dans de nombreux départements, les IA imposent désormais un découpage de ces heures en 54h d'aide pour 6h de préparation (soit 7 min de préparation pour 1h de prise en charge...)

Pourtant la note de service ministérielle du 05/06/09 précise « cet horaire comprend, lorsque cela s'avère indispensable, le temps proportionné nécessaire à son organisation en compléments des 24h déjà consacrées par chaque équipe pédagogique à la concertation.

RAPPELONS

- notre opposition à ce système dit « d'aide personnalisée » dont, ne l'oublions pas, l'objectif 1^{er}, n'était pas de pallier à la difficulté scolaire mais de tenter de justifier la suppression des 10 000 postes de RASED sur 3 ans.

- que l'aide personnalisée, c'est en règle générale du temps supplémentaire d'apprentissage sur une journée déjà longue (et contraire donc au décret spécifiant le maximum de 6h d'enseignement pour une journée), que de plus, cet allongement concerne les enfants déjà fragilisés dont l'attention risque de ne pas être optimale sur ces temps déconnectés du temps d'école pour tous.

- que cette aide apportée hors temps scolaire, n'est pas obligatoire, et ne peut remplacer une réelle prise en charge des différences sur le temps scolaire, par la pédagogie différenciée, par le travail avec les RASED.

EN SAÔNE ET LOIRE,

Les modalités d'organisation, proposées (ou imposées) par les IEN sont arrivées dans les écoles. Vous avez été nombreux à nous interroger sur ces modalités, différentes de l'an dernier dans certains cas et différentes entre les circonscriptions du même département.

Certains IEN ont effectivement réduit ces heures d'organisation et d'évaluation, d'autres ont renouvelé ce qui existait déjà : 54h + 6h (pour les plus zélés), 50h + 10h ; 45h + 15h ou 40h + 20h.

Certains IEN ont donné des consignes écrites très précises, ne laissant aucune marge de manœuvre aux Conseils de Maîtres, d'autres se sont abstenus de toutes consignes écrites, laissant à chaque équipe le soin d'élaborer ses propres modalités.

Certains IEN anticipent les desiderata ministériels (« une carrière » se construit souvent en étant obéissant et zélé...), d'autres ont une approche relativement critique de l'aide personnalisée et font confiance aux équipes sur ce dossier (lire pour un info le communiqué du Syndicat des inspecteurs : SNPI-FSU) sur notre site : 71.snuipp.fr

Pour le SNUipp-FSU, chaque conseil des maîtres décide des modalités de l'organisation et de la répartition horaire entre préparation et aide. Le SNUipp-FSU appelle donc les enseignants à prévoir dans leurs projets tout le temps de concertation nécessaire notamment pour le lien avec les familles.

EVS/AVS : former et pérenniser

En cette rentrée, 30 000 EVS se sont majoritairement retrouvés à la porte après 24 ou 36 mois de contrat. (221 en Saône et Loire)

Parallèlement, 1300 AVS sous statut d'assistant d'éducation risquent d'être « remerciés » d'ici décembre 2009 après 6 années d'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Si le parlement a voté en urgence un amendement permettant aux associations de reprendre des AVS arrivant en fin de contrat ainsi que quelques EVS, la réalité de la mise en oeuvre est plus qu'inquiétante tant les modalités sont restrictives et inéquitables.

Et pour les autres : rien, sinon le retour à la case Pôle-Emploi.

Nous ne nous satisfaisons pas de ce recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir.

Suivi dossiers

Le SNUipp invite tous les collègues à lui faire parvenir un double de tous les dossiers qu'ils seront amenés à faire passer à l'Administration.

**Le handicap
n'est pas précaire**



Mon emploi si !

Les auxiliaires vie scolaire
aide aux élèves handicapés



COURRIER de LECTRICES...

Le journal de Saône et Loire (le JSL) a reçu ce courrier .

Cette réaction salutaire concerne une BD paraissant quotidiennement , intitulée « les fonctionnaires » avec l'introduction suivante : **» Les fonctionnaires sont de retour, plus débordés que jamais. En effet, préparer ses vacances ou organiser un pot de départ n'est pas de tout repos... »**

Les organisations syndicales départementales ont rencontré la direction du JSL pour leur faire part de leur désaccord sur la manière dont le JSL relayait les dossiers sociaux. Le représentant du SNUipp en a profité pour dénoncer cette BD et les clichés qu'elle véhicule et demander quand paraîtrait une BD sur les journalistes et les clichés qui s'y attachent.

Au vu de la réaction, on peut rire des fonctionnaires tous les jours.

Par contre, les journalistes, faut voir.....

Sophie Thomas
Frédérique Lereuil

à

Le Journal de Saône et Loire—Courrier des lecteurs
9, rue des Tonneliers—71104 CHALON SUR SAONE CEDEX

Humour vraiment ? Ou culture du mépris

Depuis un mois le JSL se fait le relais d'une propagande anti fonctionnaires par le biais de la promotion d'une BD simpliste, caricaturale, méprisante; cet humour là, faux prétexte à la détente ne peut être vu que comme un abrutissement dont les médias en sont de plus en plus souvent le vecteur. Ce choix est-il fortuit ? Les clichés éculés, de mauvais goût, propagandistes, incitent à diviser le corps social (il faut bien trouver des boucs émissaires), déconsidèrent toute une catégorie de salariés appelés fonctionnaires. Ces fonctionnaires du Service Public, au service de tous les publics, font les frais des « réformes » sarkozystes; « réforme » : dénomination usurpée pour parler d'un véritable démantèlement de tous les services publics... et avec les fonctionnaires disparaissent tous les services publics. Qui se réjouit de la diminution du nombre d'enseignants dans l' Education Nationale, qui se réjouit des fermetures des bureaux de poste, qui se réjouit de la destruction des services dans les hôpitaux, les administrations, qui se réjouit de l'in vraisemblable bazar qu'est devenu le service public de l'emploi ?... A quand une BD sur les banquiers, traders, conseillers fiscaux en tout genre ? Un travail autrement plus pédagogique et informatif de notre actualité dont le JSL n'a, c'est une évidence, pas la mission !

SNUipp71(FSU)

Tèl: 03 85 43 56 34

Courriel: snu71@snuipp.fr

Site: 71.snuipp.fr



SCOLARISATION DES 2 ANS : **DES EFFETS BÉNÉFIQUES REMIS EN CAUSE PAR LES JARDINS D'ÉVEIL.**

En France, les recherches ont relevé un lien positif entre la durée de fréquentation de l'école maternelle et la réussite des élèves à l'école élémentaire. C'est le cas des acquisitions : aux évaluations CP, 44% des enfants scolarisés à 2 ans atteignent la médiane contre 34% de ceux entrés à 3 ans. Idem en matière de parcours scolaire : selon l'Insee, « 78% des enfants d'ouvriers et d'inactifs scolarisés à 2 ans parviennent à l'heure ou en avance en sixième, contre 73% des écoliers entrés à l'école maternelle à 3 ans. »

Or parmi les axes de la politique familiale du gouvernement figure l'expérimentation annoncée d'ici 2012, de 8000 places dans des jardins d'éveil. Ces places ne compenseront pas toutes celles fermées à chaque rentrée dans les écoles maternelles (14000)!!

Au-delà des aspects éducatifs et du rôle que joue l'école dans le développement de l'enfant au niveau cognitif et social, le principe de gratuité du service public d'éducation est mis à mal. L'expérimentation coûtera 25 millions d'euros d'ici 2012, le financement d'une place en jardin d'éveil (environ 8000 euros la place) sera assurée en partie par la CAF (3200 euros environ) et le porteur de projet (collectivité territoriale par exemple, pour 2900 euros environ), le reste étant à la charge des familles qui devraient contribuer en fonction de leurs revenus.

La mobilisation doit donc se poursuivre pour défendre cet indispensable maillon de notre système éducatif pris comme modèle par de très nombreux pays à travers le monde.



**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU**

**Notre force
c'est d'être ensemble**

*L'identité nationale vue par
Brice Hortefeux :*
*« C'est quand il y en a beaucoup
qu'il y a des problèmes »*

*Voir communiqué de la Ligue
des droits de l'Homme sur
notre site: 71.snuipp.fr*



**AUCUNE CHAISE VIDE
DANS NOS ÉTABLISSEMENTS
À LA RENTRÉE, NI APRÈS !!!**



**Vous pouvez
joindre un
coordinateur
de RESF 71**

Téléphone :
06 89 11 33 70 /
06 81 20 02 41 /
06 87 16 78 64 /
06 81 10 99 16 /

3 octobre : la poste, referendum national

Le gouvernement a lancé la mise en route du changement de statut de la poste en société anonyme à capitaux publics.

Le Conseil des Ministres a adopté le 29 juillet le projet de loi qui devrait être examiné au Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée pour être ensuite présenté à l'assemblée nationale en novembre. Le calendrier fixé doit permettre l'examen au conseil constitutionnel avant le 1er janvier 2010, objectif du gouvernement pour le changement de statut qui ouvre ainsi la voie à une prévisible privatisation définitive, un an et demi avant la libéralisation totale du marché du courrier en Europe.

En effet, chaque fois que l'on a transformé un établissement public en société anonyme (France Telecom, GDF, etc.), cette modification a été suivie de la vente des actions de l'Etat pour la privatisation de la société. La réforme, très impopulaire à en croire les sondages, avait été reportée une première fois avant les élections européennes, dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et après plusieurs campagnes du Comité national contre la privatisation de la Poste dont la FSU est partie prenante.

Aujourd'hui le comité regroupant plus de 60 organisations de divers horizons (syndicaux, politiques, associatifs) entend porter le débat sur la place publique. Pour en créer les conditions, il organise dans toute la France entre le 28 septembre et le 3 octobre un large référendum national avec une même question : « Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ? »

Si des millions de voix se font entendre, il sera difficile au gouvernement de les ignorer.

Toutes les modalités pratiques, le matériel de vote, les contacts vers les comités locaux dans les départements sur **71.snuipp.fr** ou **<http://www.appelpourlaposte.fr/>**